

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM.ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (Arrivée à 20h20), CANTE Ghislain, TALMONT David (Arrivée à 20h25), LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (Arrivée à 20h25).

Absents excusés: MM. LAMOUR Véronique (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LORIC Franck (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), DENIS David (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), MOISDON Gabin.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 29 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 23

**Durée d'amortissement des immobilisations
du budget annexe « Energies Photovoltaïques de Moréac »
(Délibération 2021_11_05_05)**

M. le Maire, Pascal ROSELIER, informe les membres de l'assemblée que la création d'un budget annexe contenant des immobilisations, suppose la fixation de la durée d'amortissement de celles-ci.

Il propose de fixer la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques et des onduleurs à 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques et des onduleurs fixés à 15 ans,**
- **AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,  